

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026 à 17h30

Présents : M BENCETTI Éric, Mme BAVEREL Catherine, M. BOISSON Sébastien, , M. CAURET Nicolas, Mme MOUROT France, Mme GUYAT Estelle

Absents : M DIDIER Martial, donne pouvoir à M. BENCETTI Éric.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26/02/2026
3. Election du Maire - délibération
4. Détermination du nombre d'adjoint - délibération
5. Election du (des) adjoint(s) - délibération
6. Indemnités des élus - délibération
7. Lecture et remise de la charte élus local
8. Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame GUYAT Estelle est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Conseil du 26 février 2026

Les Conseillers et le Maire approuvent le compte rendu du Conseil du 26/02/2026 et le signent.

3. Election du maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Après avoir rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du Maire, sous la présidence de la conseillère municipale la plus âgée, Madame BAVEREL Catherine, à suivi un appel à candidatures, puis le vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Monsieur BENCETTI Éric : **7 voix**

Monsieur BENCETTI Éric: ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

4. Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, à savoir 2 postes d'adjoints possible ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de **1 poste d'adjoint**.

5. Election de l'adjoint au maire

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Eric BENCETTI élu Maire, à l'élection de l'adjoint au maire.

Adjoint : Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4
-

A obtenu :

- Mme GUYAT Estelle : **7 voix**
- Madame GUYAT Estelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

6. Indemnité de l'adjoint

Vu les articles L2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versés aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et au nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de Villeneuve d'Aval compte 97 habitants

Décide que :

L'indemnité de l'adjoint est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'indemnité de l'adjointe

7. Lecture et remise de la charte de l'élu local

Le maire, après avoir lu la charte de l'élu local au conseillers municipaux, leur en remet à chacun un exemplaire.

8. Questions diverses

- Une nouvelle secrétaire va être mise en place à la mairie pour 8 heures effectives par semaines, les mardi matin et jeudi après-midi à compter du 27 avril 2026. Aucun(e) secrétaire remplaçant ne peut venir en mairie depuis le 15 mars 2026 et ce jusqu'à l'embauche de la nouvelle secrétaire. Le maire assurera le rôle de secrétaire durant cette période.
- Un devis a été demandé à Monsieur FRANCOIS Benjamin pour l'entretien de la commune (tonte et arrosage).

La séance est levée à 18h45.

